



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 5 avril 2024

### Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, Premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 mars 2024

#### PRESENTS :

Présents : 19  
Représentés : 7  
Absents : 3  
Votants : 26

Mmes FOURNIER, FRAGOLA, GRANGEAT, LEJEUNE, LUCATELLI, MONDET, NDAGIJE, RENOUF, RITZENTHALER, TANI  
MM. AYACHE, CRESPEAU, CROZES, FORT GERARDO, GIRET, LIZERE, PEYRONNARD, POMMELET

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes, LANNOY (pouvoir à D. GERARDO), QUINETTE-MOURAT (pouvoir à F. LEJEUNE),  
MM. BONAZZI (pouvoir à P. AYACHE), JAVET (pouvoir à M. MONDET), LORIMIER (pouvoir à P. PEYRONNARD), RESVE (pouvoir à S. GIRET), ROETS (pouvoir à B. LUCATELLI)

#### ABSENTS :

Mmes CAMBIE, DUMAS,  
M. KAUFFMANN

M. CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5, R 2311-11 et R2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire M 57 ;

Considérant le compte de gestion 2023 fourni par le comptable ;

Considérant l'état des restes à réaliser 2023 fourni au comptable ;

Monsieur le conseiller délégué aux finances, à l'économie et à l'emploi indique que, le compte administratif 2023 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation du résultat 2023, afin de permettre une reprise de ces résultats et des restes à réaliser 2023 à inscrire au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2024 les restes à réaliser et résultats de l'exercice 2023 après affectation, qui s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Recettes fonct Excédent	Dépenses inv Déficit	Recettes inv
Résultat de l'exercice	3 935 017,77 €		613 145,52 €
Résultat antérieur reporté (après affectation)	2 867 720,41 €	3 481 653,74 €	
Résultat de clôture 2023	6 802 738,18 €	2 868 508,22 €	
Restes à réaliser		1 660 980,66 €	1 158 682,70 €

## Extrait de délibération n°26-2024 du CM du 5 avril 2024, page 2

Besoin de financement de la section d'investissement		3 370 806,18 €	
Affectation du résultat de fonctionnement	3 370 806,18 €		
Résultat de fonctionnement après affectation	3 431 932,00 €		

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement tel que proposé dans le présent tableau
- de reprendre au budget primitif 2024 les résultats tels que présentés au présent tableau, après affectation
- d'inscrire au budget primitif 2024 les restes à réaliser 2023, au vu de l'état fourni au comptable.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

**12 AVR. 2024**

Le secrétaire de séance  
Gilbert CROZES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.